

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 4-15-1900 mettant le nommé Inger en liberté provisoire.

n° 4-15-1900

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 septembre 1900

Numéro JO
n° 15 du 01/10/1900

Date du numéro
1 octobre 1900

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances, Vu les décrets des 28 Août 1898 et 7 Mars 1899, portant organisation administrative de la Colonie

Vule décret du 4 Septembre 1844, sur sl'organisation de la justice dans le Procetorat

Vules nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Article Premier. — M. Pujol (Aucéuste), Administrateur-adjoint de 3e classe, est nommé à compter de ce jour, juge de paix suppléant, au Tribunal de paix à compétence étendue de Djibouti. Art 2. — Le Secrétaire Général p.i. faisant fonctions de Juge de paix à compétence étendue, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

G. ANGOULVANT Par le Gouverneur, **Le. Secrétaire Général p. I.** Signé : **CHARLAT.**